

POLITIQUE DE LIBERTÉ D'ASSOCIATION ET DE NÉGOCIATION COLLECTIVE

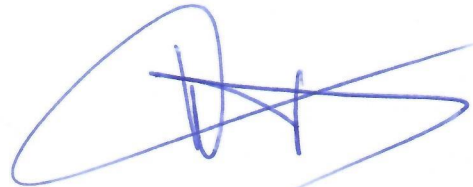
La SAFACAM respecte le droit sur la liberté d'association et de négociation collective des travailleurs.

Tout employé de l'entreprise, sous-traitant, travailleur temporaire et travailleur migrant inclus, est libre de constituer, d'adhérer ou de refuser d'adhérer à une association ou un syndicat selon ses convictions personnelles sans crainte de représailles, d'intimidation ou de harcèlement.

Des mesures disciplinaires seront prises à l'encontre des employés de l'entreprise et/ou des tiers qui enfreindront délibérément la présente politique.

Dizangué, le 2 Mars 2020

Le Directeur Général,



Jean-François PAJOT

